

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Date de convocation : 30 novembre 2020

Séance du 07 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS : M. OELSCHLAEGER Gabriel, Maire
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. HEID Thierry, Conseiller municipal
Mme HEITZ Valérie, Conseillère Municipale
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal
M. JAEGER Gilles, Conseiller municipal
M. KERN Thomas, Conseiller municipal
Mme RICHART Céline, Conseillère municipale
M. SCHMITT Pierre, Conseiller municipal
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale

EXCUSÉS :

Assistait en outre à la séance :

Mme Johanna LUCAIRE, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 7 décembre deux mil vingt, à vingt heures en séance ordinaire.

*** En raison du contexte sanitaire, la réunion se déroule à la salle polyvalente***

ORDRE DU JOUR :

- 2020-37 Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2020
- 2020-38 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2020-39 Motion de soutien des Maires – Projet KUHN
- 2020-40 Marché de travaux salle polyvalente – non application des pénalités de retard pour paiement des DGD
- 2020-41 Achat groupé d'équipement anti Covid-19 avec la ComCom de Saverne – Convention de refacturation
- 2020-42 Limitation de la vitesse sur la commune
- 2020-43 Acceptation d'un chèque Groupama – remise exceptionnelle Covid-19
- 2020-44 Décision modificative n°1
- 2020-45 Divers

2020-37 Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2020

Approbation du PV du 28 septembre 2020

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2020-38 Désignation de deux secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommées secrétaires de séance :

- Mr JACQUET
- Mr HEID

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2020-39 Motion de soutien des Maires – Projet KUHN

Nous, membres du Conseil Municipal de SCHWENHEIM, réunis le 07 Décembre, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des processus de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes• plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

VU l'exposé de M. le Maire,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité de se joindre à la motion de soutien au projet KUHN proposée par le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

2020-40 **Marché salle polyvalente – non application des pénalités de retard pour paiement des DGD**

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente ayant pris du retard dans leur exécution, notamment à cause de la crise du Covid-19, certaines entreprises devraient payer des pénalités de retard.

Mr le Maire propose de ne pas appliquer ces pénalités à des entreprises déjà fortement impactées par la crise sanitaire.

➤ **Décision du Conseil municipal** :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de ne pas appliquer de pénalités de retard sur le paiement des DGD des travaux salle polyvalente.

2020-41 **Achat groupé d'équipement anti Covid-19 avec la ComCom de Saverne – Convention de refacturation**

Dans le cadre des actions engagées depuis le printemps 2020 pour la lutte contre le virus COVID 19, des mesures d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger la population.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a initié, de concert avec nombre de ses partenaires publics habituels, d'acheter des équipements de protection individuels en commun avec ses Communes membres volontaires et des syndicats intercommunaux du territoire.

La crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, la Communauté de Communes a proposé de constituer un stock tampon d'équipements pour, d'une part, répondre à ses besoins propres, et, d'autre part, pour permettre à ses Communes et EPCI partenaires de se réapprovisionner en bénéficiant de « l'effet masse » qui conduit à obtenir des prix réduits.

Il a été convenu que la Communauté de Communes coordonnera les achats et refacturera aux collectivités et groupement servis le matériel fourni au prix de revient coutant qui s'entend prix d'achat diminué des aides externes éventuelles.

La présente convention a pour objectif :

1. D'entériner les achats passés, tant dans les modalités opérationnelles que dans les modalités de financement.
2. De valider ces mêmes principes pour les achats futurs.

➤ **Décision du Conseil municipal** :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte la présente convention

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-42 Limitation de la vitesse sur la commune

M. le Maire expose que dans la suite logique de la sécurisation de la rue Principale, un travail sur la limitation de la vitesse dans le village est nécessaire pour la sécurité de tous.

Les Conseillers municipaux ont participé à une réunion de travail et se sont réunis sur le terrain pour évaluer les aménagements à mettre en place.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de solliciter Mr UNDREINER du conseil départemental pour avis sur les aménagements souhaités

DECIDE de la limitation de la vitesse sur la commune à 40 km/h.

DECIDE de prévoir les travaux sur l'exercice 2021.

2020-43 Acceptation d'un chèque Groupama – remise exceptionnelle Covid-19

Groupama nous a transmis un chèque de remise exceptionnelle "Covid – 19" sur nos contrats.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE le chèque d'un montant de 25€ émis par GROUPAMA.

2020-44 Décision modificative n°1

Les travaux de mise en souterrain des réseaux télécoms ont eu lieu en novembre, le cout est légèrement supérieur à ce qui était prévu.

N'ayant Pas prévu les crédits nécessaires (15 000 € sur l'article Chap.21 C/21534) il est proposé de procéder à la DM n°1 :

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de la décision modificative suivante :

Chap.20 dépenses imprévues	OPFI :	- 5 000 €
Chap.21 C/21534	OP 56 :	+ 5000 €

2020-45 Divers

Néant.

Séance close à 21h00.